

EPAGE DU BASSIN DU LOING

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 07 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix heures,

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin du Loing, dûment convoqué en date du 30 juin 2021, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie de Montargis, sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, avec l'ordre du jour suivant :

1. Organe exécutif / Décisions prises par le Président depuis le dernier comité
2. Ressources humaines / Création de poste
3. Pole technique / Rapport annuel 2020 – Point sur l'avancement des dossiers 2021
4. Pole technique / Acquisitions de zones humides
5. Pole technique / convention de partenariat EPTB / Chambres d'Agriculture / EPAGE
6. Pole technique / Stratégie d'entretien des cours d'eau
7. Affaires diverses

Etaient présents :

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Lionel BOUILLETTE	X	Jean-Charles GANDON		3
	Custodio DE FARIA CASTRO	X	Pascal SAUVÊTRE		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	Franck DEMAUMONT	X	Nelly TURBEAUX-JULIEN		13
	Benoît DIGEON	X	Christophe MIREUX		13
	Damien CHARPENTIER	Excusé	Gerard TAREL		13
	Gérard LELIEVRE	Po M. Digeon	Hélène DE LAPORTE		13
	François COULON	X	Vincent LETELLIER		12
CC BERRY LOIRE PUISAYE	Dominique GEOFFRENET	Excusé	Christine PARMISARI	X	1
	Michel LECHAUVE		Emmanuel RAT		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	Albert FEVRIER	X	Jean-Luc PICARD		10
	André JEAN	Excusé	Christiane BURGEVIN		9
	Claude FOUASSIER		Alain GERMAIN		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	Catherine CORBY GUENEE	X	Dominique TALVARD		7
	Christophe GAUDY	X	Jean-Luc CHEVALIER		7
	Pascal DELION	Po M. Delion	Laurent BRICARD		7
CC DE L'AILLANTAIS	Patrick DUMEZ	X	Catherine CHEVALIER		1
CC DE L'YONNE NORD	Patrick CHISLARD	Excusé	Jacques LEGAC		1
CC DE PUISAYE FORTERRER	Claude MILLOT	X	Dominique MORISSET		10
	Jean MASSÉ	X	Patrick BUTTNER		10
CC DES LOGES	Sylvie PREVOST	X	Philibert DE LA ROCHEFOUCAULD		2
	Jacques LEMERCIER	Po Mme Prevost	Joël TURPIN		1
CC DES QUATRE VALLEES	Joël FACY	Po M. Chianese	Jean-Louis VERCRUYSEN		9
	Daniel FRISCH	Excusé	Joël LELIEVRE		9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	Marcel MILACHON	Excusé	Jean-François ALLIOT		6
	Jean-Jacques NOEL	X	Corinne PASQUIER		6
CC DU JOVINIEN	Gérard VERGNAUD	Excusé			1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	Frédéric FONTAINE	Excusé	Didier FOURDRAIN	X	7
	Daniel VILLETTE	X	Isoline GARREAU-MILLOT		6
CC DU PAYS DE NEMOURS	Valérie LACROUTE	X	Segundo COFRECES		10
	Thierry REMOND	X	Aude JOLY		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	Hervé GAURAT	Excusé	Erick BOUTEILLE		5
	Thierry TARDIF		Jean-Claude BERARD		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	Vincent CHIANESE	X	Pierre BABUT		10
	Jean-Yves POUJADE	Excusé	Serge PEREIRA		9
CC GIENNOISES	Olivier MOREL	X	Cyrille PRESSOIR		4
	Rémi BICHON	X	Jean-Louis HIDAS		3
CC MORET SEINE ET LOING	Patrick SEPTIERS	Excusé			16
	Bruno MICHEL	X			16

Etaient également présents :

- M. Jean-Jacques THERIAL, Président du Comité de Bassin du Loing Aval
- M. Benoît CARLIER, EPTB Seine Grands Lacs
- Mme. Noémie BERTRAND, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Stéphane BIK, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme. Claire HERBLOT, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Vincenzo IOELE, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme. Christelle JACQUET, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Jonathan LE BEC, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Matthieu MOES, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme. Flora PILLETTE, EPAGE du Bassin du Loing
- M. Amaury RABOUAN, EPAGE du Bassin du Loing
- Mme. Emma TORCOL, EPAGE du Bassin du Loing

Était également excusés :

- M. Alain GERMAIN, Président du Comité de Bassin Loing amont
- Mme. Helena MECA, EPAGE du Bassin du Loing

M. le Président, Benoît DIGEON, accueille les délégués pour cette séance du Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin du Loing avant les vacances d'été.

Il félicite Mme Valérie LACROUTE élue au Conseil Régional d'Ile de France.

Avant de débiter le comité, il convient d'installer les nouveaux délégués :

- CC Canaux et Forêt en Gâtinais - M. Germain nouveau suppléant (suite décès M. Leboeuf)
- CC Berry Loire Puisaye - M. Geoffrenet nouveau titulaire (suite décès M. Coignet) et Mme Parmisari nouvelle suppléante
- AME - M. Demaumont nouveau titulaire (suite démission Mme Brandon) et Mme Turbeaux-Julien nouvelle suppléante (suite démission Mme Muslin-Bureau)

M. Le Président les déclare installés dans leurs fonctions et leur souhaite la bienvenue.

M. Le Président présente les nouveaux agents de l'EPAGE :

- Melle Noémie BERTRAND arrivée le 06 avril 2021 sur les bassins des Sources du Loing et de l'Ouane amont
- M. Amaury RABOUAN arrivé le 14 juin dernier sur les bassins du Puiseaux-Vernisson et du Solin
- Melle Cathie GROSSE qui effectue son stage de fin d'étude sur la thématique des zones humides

Mme Christine PARMISARI est nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominal des délégués, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies avec 22 délégués présents.

M. Le Président indique que les délégués ont reçu avec les convocations le compte rendu de la séance du 09 février 2021. Aucune question n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORGANE EXECUTIF

1. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER COMITE

M. Le Président informe les délégués des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante.

DELIBERATION N° 2021-09

Vu la délibération 2020-23 du 25 septembre 2020 donnant délégation au Président,

En vertu de la délégation du Comité Syndical, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions prises :

- Passation d'un marché selon la procédure adaptée, pour l'entretien des berges, sur **le bassin du Fusin** :
 - Pour le Lot n°1, travaux d'entretien de la végétation du Fusin et affluents sur Chapelon, Corbeilles, Courtempierre, Mignerette et Sceaux du Gâtinais :
Avec l'entreprise **PROCHASSON**, 93 route Nationale, 45 600 Saint Aignan le Jaillard
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **16 057,50 € HT** (seize mille cinquante-sept euros et cinquante cents hors taxes).
 - Pour le Lot n°2, travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau sur les communes de Chapelon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Lorcy, Mézières en Gâtinais, Mignerette et Sceaux du Gâtinais :
Avec l'entreprise **BL Environnement**, 35 rue de la Gare, 45 490 Gondreville
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **32 920 € HT** (trente-deux mille neuf cents vingt euros hors taxes).
 - Pour le Lot n°3, travaux d'entretien de la végétation du Ruisseau St Jean à Préfontaines et de la Rolande à Beaune la Rolande :
Avec l'entreprise **EARL Les Morilles**, 123 route de la Forêt – Bois le Roi, 45 210 Griselles
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **2 375 € HT** (deux mille trois cents soixante-quinze euros hors taxes).
- Passation d'un marché selon la procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux d'aménagement de deux ouvrages hydrauliques à Villemandeur, **sur le bassin du Solin**, avec le bureau d'études **SETEC HYDRATEC** - Immeuble Central Seine - 42/52 quai de la Rapée – 75 583 Paris, suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **61 511,28 € HT** (soixante et un mille cinq cents onze euros et vingt-huit cents hors taxes).
- Passation d'un marché selon la procédure adaptée, pour l'étude de la continuité écologique au déversoir de Montigny sur Loing, **sur le bassin du Loing aval**, avec le bureau d'études **CE3E** - 12 bis rue de Conches – 27 180 Arnières-sur-Iton, suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **76 972 € HT** (soixante-seize mille neuf cents soixante-douze euros hors taxes).
- Passation d'un marché selon la procédure adaptée, pour des travaux de mise en défens des berges et de réalisation d'abreuvoirs, sur **l'ensemble du bassin du Loing** :
 - Pour le Lot n°1, secteur Seine-et-Marne :
Avec l'entreprise **ECOSYSTEME LD**, 147 Chemin des Ruelles, 45 130 MEUNG SUR LOIRE
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **9 402 € HT** (neuf mille quatre cents deux euros hors taxes).
 - Pour le Lot n°2, secteur Loiret :
Avec l'association **APAGEH**, 110 route de Paucourt, 45 200 Amilly
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **32 419 € HT** (trente-deux mille quatre cents dix-neuf euros hors taxes).
 - Pour le Lot n°3, secteur Yonne :
Avec l'association **EMERAUDE**, rue du Moulin de l'Arche, 89 170 Saint Fargeau
Suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **23 925 € HT** (vingt-trois mille neuf cents vingt-cinq euros hors taxes).
- Passation d'un marché selon la procédure adaptée, pour une étude visant à restaurer la continuité écologique sur les communes de Châtillon-Coligny et Sainte-Geneviève-des-Bois, **sur le bassin Loing amont**, avec le bureau

d'études **SEGI**, 20 rue Lavoisier, 95 300 PONTOISE, suivant les modalités du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pour un montant total de **122 263€ HT** (cent vingt-deux mille deux cent soixante-trois euros hors taxes).

RESSOURCES HUMAINES

2. CREATION DE POSTE

Il est proposé la création d'un poste à temps complet sur le grade de technicien pour :

- 💧 L'animation du PTGE (projet de territoire gestion de l'eau) à 0.5 ETP
- 💧 L'appui aux EPCI sur l'érosion et le ruissellement à 0.5 ETP

M. le Président donne la parole à M. Matthieu MOES, Directeur de l'EPAGE.

Il expose qu'un projet de territoire vise à mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau en s'appuyant sur une approche globale de la disponibilité et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le projet de territoire nécessite d'associer tous les acteurs de l'eau afin de mobiliser l'exhaustivité des outils qui permettront d'optimiser l'usage de l'eau en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau (qualitatif et quantitatif).

Le projet de territoire doit conduire à une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, tout en prenant en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques, en s'adaptant à l'évolution des conditions climatiques, et en visant l'accroissement de la valeur ajoutée du territoire.

Le projet de territoire définit un échéancier pour le retour à l'équilibre quantitatif sur le territoire en cohérence avec le SDAGE.

Le territoire d'étude du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau est défini par l'ensemble des deux bassins versants de masses d'eau du Puisseaux et du Vernisson, dans le département du Loiret, au sud de l'agglomération de Montargis. Le PTGE va s'échelonner sur 3 ans. L'EPAGE étant porteur de certaines actions dans ce programme, il est proposé qu'il reprenne l'animation de ce projet de territoire, dans la poursuite des travaux engagés par le SAGE nappe de Beauce et la Chambre d'agriculture du Loiret.

Ce poste pourra faire l'objet de financements, par l'AESN, des fonds FEDER ou FEADER en Région Centre Val-de-Loire et également la CUMA (coopératives d'utilisation en commun du matériel)

La chambre d'agriculture, le PETR et les EPCI vont porter également des actions. C'est une démarche de concertation au sein du territoire et c'est le moment de faire émerger des projets qui s'inscriront dans la durée.

Tout cela a été fait en accord avec Mme Monique BEVIERE, Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

Ce poste d'animation PTGE constitue un poste de 0.5 ETP (Equivalent temps plein). Il est envisagé de compléter avec un poste de 0.5 ETP permettant d'informer, de sensibiliser sur l'aléa érosion-ruissellement et d'apporter un appui technique aux EPCI membres sur les aménagements d'hydraulique douce.

DELIBERATION N° 2021-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération n°2020-33 du 25 septembre 2020 concernant le tableau des effectifs,

Considérant que ces missions relèvent du cadre d'emploi de la catégorie B, il est proposé de créer un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet.

Le tableau des effectifs compte désormais 16 postes, les postes actuellement non pourvus (4) ne pourront être supprimés qu'après avis du Comité technique.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider la création d'un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2021.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01 septembre 2021 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE D'HEURES HEBDO	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF AU 01/09/2021
EMPLOIS PERMANENTS							
TECHNIQUE	Ingénieur	A	Ingénieur Territorial	Complet	35 heures	1	1
	Technicien	B	Technicien Principal de 1ère classe	Complet	35 heures	3	3
			Technicien Principal de 2ème classe	Complet	35 heures	4	4
			Technicien Territorial	Complet	35 heures	3	4
ADMINISTRATIVE	Attaché Territorial	A	Attaché Territorial	Complet	35 heures	0	0
	Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Complet	35 heures	1	1
			Rédacteur territorial	TNC	15 heures	1	1
			Adjoint Administratif	complet	35 heures	1	1
			TNC	20 heures	1	1	
EMPLOIS NON PERMANENTS							
NC							

POLE TECHNIQUE

Arrivée de M. Didier FOURDRAIN à 10h28

3. RAPPORT ANNUEL 2020 – POINT SUR L'AVANCEMENT DES DOSSIERS 2021

L'ensemble des délégués a reçu par mail le rapport d'activité 2020 de l'EPAGE.

Les chargés de missions du pôle technique présentent quelques dossiers en cours.

Restauration de la continuité écologique de l'Orval - Blennes et Villethierry (Claire HERBLOT)

L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur l'Orval (principal affluent de l'Orvanne) en supprimant les trois ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

Les travaux ont eu lieu entre la fin de l'année 2020 et le début de 2021.

Montant Total des travaux : 81 071 € HT / Financement AESN à 80 % : 74 816 €

Des pêches électriques seront réalisées par la suite pour estimer le gain écologique.

Sur le site 1 à Villethierry (89), il y avait un passage busé entre parcelles agricoles et une problématique inondation. Les travaux ont été réalisés en début d'année, réaménagement du secteur par la mise en place d'un dalot.

Sur le site 2 à Villethierry (89), il y a 2 seuils en blocs situés dans le jardin botanique (usage récréatif). Les seuils ont été retirés et des banquettes ont pu être réalisées.

Sur le site 3, il y a un passage à Gué entre Blennes (77) et Villethierry (89). Les véhicules passaient dans le cours d'eau. Il a été réalisé une échancrure et mis en place un caillebotis pour permettre le passage des véhicules au-dessus de l'échancrure. Le caillebotis va être repris car le passage des 10T n'est pas possible actuellement, un compromis a été trouvé.

Il est précisé que les véhicules ne passant plus dans le cours d'eau, il n'y a plus de pollution, sauf accident. De plus, il n'y a plus de seuil, empêchant le passage du poisson, en amont et en aval du passage à gué.

Le caillebotis est ajouré car c'est préférable pour la vie piscicole.

En cas de crues, le niveau d'eau monte et effectivement les véhicules passeront de nouveau dans l'eau mais ce phénomène sera plus épisodique qu'avant les travaux.

Restauration des berges au niveau du déversoir de Portonville (Stéphane BIK)

Suite à une brèche dans le déversoir, créant des risques pour la sécurité humaine, il a été décidé de réaliser des travaux d'urgence en supprimant le déversoir en Septembre/Octobre 2018.

Les travaux ont reçu l'aval des riverains sous condition d'une reprise des berges (ayant subi une forte érosion). La restauration a donc eu lieu en fin d'année 2020.

Montant Total des travaux : 126 000 € TTC / Financement AESN à 50 % : 63 000 € et CD 77 à 17% : 21 420 €

M. Le Président s'interroge sur la satisfaction des riverains ?

Actuellement il n'y a plus de soucis.

Mme Valérie Lacroute indique qu'en amont le niveau d'eau a baissé et les berges sont en train de s'effondrer. Elle rappelle qu'elle n'était pas favorable à l'effacement de cet ouvrage. Elle est sollicitée par les riverains en amont et s'interroge sur le coût d'une éventuelle restauration de ces berges en amont.

M. Le Président interroge le chargé de mission sur la zone d'influence de la suppression de l'ouvrage.

L'incidence est d'environ 800m en amont.

M. Stéphane BIK rappelle que ce dossier a été repris d'un ancien syndicat suite à la création de l'EPAGE. Ce type de projet nécessite généralement un accompagnement des riverains en amont, ce qui n'a pas été fait dans ce projet.

Un repérage pour de l'entretien a été fait, des îles se forment et il est souhaitable de les laisser. Des interventions sont prévues sur les embâcles dans le Loing en amont.

Madame Valérie Lacroute s'interroge sur les limites de la continuité écologique. La solution d'effacement dans le cas présent lui semble radicale et elle alerte sur les coûts qui pourraient être important par la suite d'une restauration des berges en amont. Elle poursuit sur la thématique de l'entretien de la rivière qui est important et qui doit être intégré dans le budget de l'EPAGE. Le travail peut se faire avec le propriétaire mais il n'a pas toujours les connaissances techniques pour le faire correctement. L'EPAGE doit partager le coût de cet entretien. Il y a une vraie discussion à mener sur ce sujet.

M. Le Président explique que, dans le cas présent, les services de l'Etat n'auraient pas autorisé la reconstruction de l'ouvrage. Il y a eu 3 ans de travail sur ce dossier et tous les acteurs doivent donner leur aval avant les travaux.

Concernant les embâcles, il est nécessaire des les enlever en zone urbaine, dans d'autres endroits cela n'est pas toujours nécessaire. De plus, l'AESN finance désormais à 40% les opérations d'entretien auparavant ce taux était à 80%, c'est donc plus problématique financièrement.

Normalement les rivières appartenant aux propriétaires ils doivent entretenir. Nous nous substituons aux propriétaires depuis quelques années. Actuellement l'équilibre budgétaire ne nous permet pas de lancer de gros travaux d'entretien. Si nous souhaitons le faire, il faut revoir les possibilités de financements (Départements, Régions) ou alors augmenter la GEMAPI. Cette dernière possibilité sera à revoir lors du prochain budget.

Mme Valérie Lacroute ajoute que l'objectif ne doit pas être seulement de respecter les objectifs fixé par l'Etat ou les directives européennes mais aussi d'accompagner les collectivités sur des sujets moins financés.

Concernant la baisse du Loing sur certains secteur, M. Le Président cite en exemple les travaux réalisés sur Montargis ou encore Chalette-sur-Loing. Aujourd'hui la rivière est dynamique, elle a retrouvé sa naturalité et les espèces se développent et se diversifient. Le travail de continuité écologique a du sens.

Concernant les inondations, il faut mettre en œuvre un PAPI afin d'obtenir des financements, notamment les fonds d'Etat dits « Barnier ». L'étude hydrologique et hydraulique est lancée, et cela nous permettra d'engager des travaux ensuite. La crue de 2016 est en occurrence tous les 450 ans.

M. Bruno MICHEL rappelle que le PAPI avance et que les partenariats se déroulent bien. L'EPAGE a des objectifs écologiques et de protection des habitants.

L'équipe et la structure en place sont efficaces, il n'est pas nécessaire de remettre en cause la politique définie ces dernières années qui répond à ces objectifs. Pour autant, il y a un équilibre à trouver, notamment sur l'entretien qui peut avoir un coût et doit être anticipé.

Dans les 2 cas présentés sur l'Orvanne et Le Loing aval, il y a eu un souci postérieur à la réalisation des travaux. A l'avenir, il faut être vigilant sur les études d'impact, s'assurer que les solutions correspondent aux usages et engager les bureaux d'études sur leurs conclusions.

De plus, certains propriétaires ont émis des conditions pour la réalisation des travaux mais ils n'ont pas été mis à contribution. Il faut mener une réflexion sur ce dernier point.

M. Rémi Bichon informe que les élus giennois ont eu une formation sur la GEMA concernant le futur contrat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il a alerté sur les risques en amont suite aux effacements et aménagements. L'expérience de leur voisins sullylois montre qu'il est nécessaire de prendre en compte le volet entretien.

M. le Président tient compte du souhait d'un entretien mais il est nécessaire de trouver des financements pour le réaliser.

Diagnostic des moulins de la Cléry (Vincenzo IOELE)

Suite à l'annulation du projet d'arrêté d'ouverture hivernale des ouvrages de la Cléry, il a été décidé de conduire un diagnostic en collaboration avec l'Association du Bassin de la Cléry (ABC), les propriétaires des moulins et la fédération de pêche du Loiret.

Les objectifs sont de déterminer les éventuels dysfonctionnements hydrauliques, biologiques et structurels en cas d'ouverture totale des ouvrages et d'identifier d'éventuels projets de restauration de la continuité écologique et/ou de l'hydromorphologie.

Il y a 32 complexes hydrauliques dont la plupart sont des moulins, les diagnostics ont été terminés en juin.

Une carte de la synthèse des protocoles ICE (Indice de continuité écologique) est présentée.

De manière générale, l'ouverture des vannes améliore fortement les possibilités de montaison par l'ensemble des espèces piscicoles (particulièrement pour la truite), mais certains ouvrages restent infranchissables bien que les vannes soient ouvertes.

L'ouverture des vannes peut avoir un impact sur les usages à certains débits, notamment en étiage :

- Alimentation de douves (château de Thurelles)
- Alimentation de plans d'eau privés (ex : moulin du Vivier)
- Pisciculture (moulin Marteau)
- Production d'hydro-électricité (ex : moulin du Boutoir)
- Zone humide (ex : moulin des Aulnes)
- Annexe hydraulique (ex : moulin de la Planche)

M. le Président précise qu'entre novembre et avril les vannes doivent être ouvertes sur le Loing depuis 4/5 ans afin de mesurer l'impact écologique. Cela a posé problème pour certains propriétaires et l'EPAGE a proposé ce diagnostic pour étudier les différentes possibilités d'ouverture et ne pas imposer la même chose à tous.

L'ouverture des vannes améliore la situation mais ne permet pas de restaurer la totalité de la continuité écologique sur l'ensemble de la Cléry.

Une réunion de synthèse sera organisée en fin d'année avec les services de l'Etat.

Mme Valérie Lacroute a été invitée à une réunion lundi 5 juillet après-midi par M. Bassot, Président de l'ABC. Elle regrette l'absence du Président de l'EPAGE pour échanger sur ce sujet qui va faire l'objet d'une réunion avec les services de l'Etat en fin d'année.

M. le Président n'a pas souhaité être à cette réunion pour ne pas évoquer ce sujet très technique avant la réunion de restitution et sans connaître le résultat des diagnostics effectués.

Il rappelle que l'EPAGE se doit de respecter les textes et lois actuellement applicables notamment pour garantir ses financements. Néanmoins nous agissons aussi pour les moulins et pour accompagner la préservation du patrimoine quand cela est nécessaire.

M. Matthieu MOES précise que l'EPAGE s'est positionné en tant que médiateur entre les propriétaires et l'Etat et que l'association ABC a été associée aux différentes étapes du diagnostics.

Barrage de la Retournée à Fontenay-sur-Loing (Jonathan LE BEC)

Un double déversoir, un appartient VNF (Voie Navigable de France) et le second à l'EPAGE. L'objectif est de restaurer la continuité écologique. Le dossier règlementaire a été déposé auprès des services de l'Etat. Une passe à poisson avec plusieurs seuils successifs va être réalisée. Une enquête publique est en cours jusqu'au 02 août. Le démarrage des travaux est espéré mi-septembre pour une fin de travaux en novembre.

Montant prévisionnel des travaux : 500 000 € HT / Financements prévus AESN à 60 %, RCVL à 20% et VNF à 10%

Déconnexion des étangs à Nogent-sur-Vernisson (Amaury RABOUAN)

Ce projet est une action emblématique du CTEC. Les objectifs sont la restauration de la continuité écologique, des zones d'expansion de crues et le maintien d'un étang de loisirs

830 ml du lit mineur du Vernisson ont été restaurés. La capacité de stockage en cas de crue est de 75 000 m3.

La réception des travaux a été faite en 2020 avec quelques réserves qui seront levées en 2021.

Un bureau d'étude réalise actuellement un inventaire flore et habitats (notamment sur la présence de l'agrion de mercure) et cela va nous permettre de compléter le plan de gestion du site en concertation avec la DDT 45 et la commune de Nogent-sur-Vernisson.

Montant total des travaux : 1 017 611 € TTC / Financements AESN à 85 % : 950 867 €, RCVL à 10% : 101 761 €

M. le Président rappelle que la mairie de Nogent-sur-Vernisson payait depuis quelques années des amendes pour non-conformité, cela va cesser. L'étang de loisirs sera en eau toute l'année.

Travaux de restauration de la continuité écologique à Saint-Martin-sur-Ouanne (Noémie BERTRAND)

Sur le domaine du Moulin Rouge avec plusieurs ouvrages régulateurs. Ce dossier concerne la réalisation d'un dispositif de franchissement piscicole de type pré-barrage au droit des bras de décharge du bief du moulin Rouge.

Montant prévisionnel des travaux : 90 000 € HT / Financements AESN à 40 % ; Propriétaire à 20%

La fin des travaux est prévue début juillet 2021, il restera à effectuer les plantations en octobre/novembre 2021 ainsi que la réalisation de 3 panneaux pédagogiques (CE/Passe à poissons, Faune, Flore).

L'AESN finance à 40% car le projet est moins ambitieux, c'est un dispositif de franchissement il n'y a donc pas rétablissement complet de la continuité. Le département de l'Yonne ne finance pas ces opérations. Le propriétaire participe à 20% sur ces travaux.

M. Jean Massé signale que dans l'Yonne, actuellement, tous les propriétaires (ou communes propriétaires) participent à hauteur de 20%.

M. Bruno Michel trouve l'idée d'engager le propriétaire, même sur une faible participation, intéressante.

M. Jean Massé ajoute que dans le cas présent le propriétaire avait l'obligation de réhabiliter le site et sans le soutien financier et technique de l'EPAGE rien n'aurait pu être fait.

Départ de M. Albert Février à 11h53

Prévention des inondations et Zones Humides (Emma TORCOL et Cathie GROSSE)

La signature de la Convention Cadre de Financement par le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie est intervenue le 12 janvier 2021 : Démarrage officiel du PAPI d'intention du Loing.

L'EPAGE a engagé 2 actions sur 8 portées par l'EPAGE : L'étude hydrologique – hydraulique et l'élaboration d'un schéma de métrologie.

Suite à la CAO qui s'est tenue le 14/01/2021 :

- le groupement ISL Ingénierie / SEPIA conseils a été retenu pour le Lot 1 pour un montant total de 875 000 € (inférieur à l'estimation)
- le bureau d'études SEGI a été retenu pour le lot 2 pour un montant de 81 800 € pour la tranche ferme (supérieur à l'estimation)

Ces 2 actions se divisent en plusieurs phases qui vont se dérouler sur les 3 prochaines années.

Concernant les 6 autres actions à engager, les projets sont en cours de construction.

M. le Président annonce qu'une communication spécifique sur le PAPI va être mise en place sous la forme d'une lettre d'information.

Le volet Zones Humides (ZH) est lié au volet inondation. Un stage de 6 mois ayant pour objectifs :

- la centralisation, analyse, compréhension et comparaison des données disponibles sur les zones humides sur le territoire de l'EPAGE du Loing ;
- le recensement des méthodes de gestion/préservation des zones humides à une échelle nationale et locale puis propositions d'applications.

406 km² de ZH sont actuellement identifiés soit 400 hectares.

M. le Président met au vote le rapport d'activité 2020.

DELIBERATION N° 2021-11

La totalité des élus a reçu par mail le rapport annuel d'activité 2020 qui fait également le bilan de la 1ère année de contractualisation du Contrat Eau et Climat (CTEC).

En l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est tenu d'adresser chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement public,

Monsieur le Président précise que le rapport d'activités 2020, annexé au projet de délibération sera transmis aux EPCI membres et sera également consultable dans les locaux de l'EPAGE et sur le site Internet,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE pour l'exercice 2020 du Rapport d'activités de l'EPAGE du Bassin du Loing.

4. ACQUISITION DE ZONES HUMIDES SUR L'OUANNE ET LE LUNAIN

Monsieur le Président donne la parole à Mme Pillette.

Il est proposé d'acquérir un total de 230 356 m² pour 114 152 € sur ces 3 prairies pour la fin de l'année 2021.

La gestion des prairies dans le Loiret est portée par le CEN.

Sur la prairie de la gravière à Château-Renard, cet été, un abatage de 25 hectares est prévu. L'idée est de revenir à l'état prairial sur certains secteurs et en boisement alluvial sur d'autres.

Sur la prairie de l'Yonne, nous avons un secteur moins morcelé et nous travaillons actuellement avec 5 agriculteurs qui font de la fauche et l'élevage revient également.

Sur le secteur de Nonville, le projet débute cet été en concertation avec la mairie.

Fin 2020, l'EPAGE du Loing est propriétaire de 111 hectares et il est prévu sur 2021 d'acquérir au total 28 hectares.

DELIBERATION N° 2021-12

Monsieur le Président rappelle que suite à l'établissement d'un diagnostic complet des zones humides sur le bassin de l'Ouanne, réalisé en 2011 et 2012 par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre, à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, plusieurs secteurs prioritaires à enjeux ont été déterminés pour la préservation de ces zones.

En 2013, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé au Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre un diagnostic foncier des zones humides définies comme prioritaires sur la vallée de l'Ouanne réalisé par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) du Centre.
La stratégie d'acquisition foncière définie sur ce bassin est toujours en cours.

Second point, la commune de Nonville souhaite valoriser la zone humide « La prairie de Nonville » qui périlite depuis plusieurs années. Un projet de valorisation de la zone humide est impulsé en partenariat avec la commune de Nonville. Un plan de gestion global sur l'ensemble de la zone humide sera défini en partenariat avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec le Département de Seine-et-Marne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Vu la loi sur l'eau n°92-03 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 concernant l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que dans le cadre des actions nécessaires à la gestion et à la préservation des eaux et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, l'EPAGE du Bassin du Loing a pour mission d'acquérir des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,

Considérant le projet d'acquisition de zones humides sur la vallée de l'Ouanne et du Lunain par l'EPAGE du bassin du Loing afin d'en optimiser leur gestion.

Considérant la délibération du comité syndical n°2019-56, en date du 24 juin 2019, autorisant le Président ou son Vice-Président à signer une convention de partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour entreprendre les démarches de négociation avec les propriétaires (recueil de vente et de résiliation de bail) dont les parcelles sont situées dans le périmètre identifié comme prioritaire,

Considérant la signature de la convention de partenariat avec la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), en date du 24 juin 2019, relative au recueil de promesse de vente et de résiliation de bail passée avec la SAFER du Centre, conformément à ladite délibération,

Considérant les promesses de vente ci-dessous référencées :

Commune	Nom du Compte de Propriété	Numéro de parcelles	Prix Principal	Surface (en m ²)
Amilly	GFA DES TROIS CHAPEAUX	AV0230 – AV0425	1 742 €	3484
Amilly	Consorts BODARD - TOUCHARD	AV0270	510 €	1020
Amilly	Indivision HUREAU	AV0055 – AV0114 – AV0120 – AV0121- AV0125 – AV0126 – AV0127 – AV0128 – AV0129 – AV0130 – AV0134 – AV0393 – BM0014 – BM0015 – BM0016 – BM0017 – BM0023 – BM0081 – BM0086	17 094 €	34187
Amilly	HUREAU MIREILLE	BM0019 – BM31	3 951 €	7902
Conflans sur Loing		A0048		
Saint Germain des Prés		H0978		
Amilly	HUREAU Chantal	AV0124 – AV0179 – AV0200 – AV0203 – AV0323 – AV0389 –	7 278 €	14556

		AV0400 – BM0091 – BM0092 – BM0093 – BM0454		
Amilly	BRASI JEAN PHILIPPE	AV0078 - AV0079 - AV0081 - AV0082 - AV0085 - AV0086 - AV0097 - AV0141 - AV0330	7 850 €	15699
Amilly	Consorts BARDANT – BRUSSEAU – CHARRIER – RENARD	AV0183	1 973 €	3946
Amilly	Consorts CERVEAU	AV0455 – AV0456	1 608 €	3215
Amilly	CHARTON ALAIN	AV0259 – AV0310	1 545 €	3089
Amilly	Consorts NOREST	AV0423	598 €	1196
Amilly	BOUILLOD SIMONE	AV0143	861 €	1722
Amilly	Consorts BECHEREL - FOUCHE	AV0172 – AV0387 – AV0151 – AV0153	7 306 €	14612
Amilly	Consorts BECHEREL - FOUCHE	AV0216 – AV0319	834 €	1668
Amilly	GILLES MICHEL	AV0268	326 €	652
Amilly	GIRAULT JEAN CLAUDE	AV0265 – AV0372 – AV0451 – AV0118 – AV0384	4 441 €	8881
Amilly	Consorts GONZALEZ	AV0053	2 183 €	4366
Amilly	Consorts SUARD - THEAULT	AV0434	2 025 €	4050
Amilly	GOUX PIERRE	AV0220 – AV0380	2 142 €	4283
Amilly	Consorts FLOQUET – MEURIOT – RENARD - SAVIO	AV0286	699 €	1397
Amilly	LOMBERTY RENE	AV0282	657 €	1314
Amilly	MARTEAU	AV0088	619 €	1238
Amilly	NOREST	AV0351	634 €	1268
Amilly	VITRY ANNIE	AV0198	1 000 €	2000
Conflans sur Loing		A0044	1 200 €	2400
Amilly	ROUSSEAU MARIE France	AV0262	1 245 €	2490
Amilly	TARTINVILLE CHRISTIAN	AV0161	784 €	1567
Amilly	Consorts THOMAS	AV0396 – AV0056	3 890 €	7780
Château Renard	CATINOT DOMINIQUE	XC0045	3 460 €	6920
Saint Germain des Prés		H0935	1 072 €	2144
Château Renard	MARTINS FERREIRA CLAUDINE	XC0072	4 050 €	8100

Château Renard	RAMEAU MICHELINE	XC0055 – XC0054	7 850 €	15700
Château Renard	RAGUIN PHILIPPE	YK0011	720 €	1440
Château Renard	SORIOT PATRICK	XC0021 – XC0017 – XC0019	6 175 €	12350
Conflans sur Loing	SUARD JEAN CLAUDE	A0105	3 330 €	6660
Conflans sur Loing	Consorts FLOQUET – MEURIOT – RENARD – SAVIO	A0436 – A0437	1 260 €	2520
Conflans sur Loing	Consorts BECHEREL – FOUCHE	A0049 – A0376	741 €	1482
Conflans sur Loing	Consorts COSSET – ROUX	A0088	419 €	837
Saint Germain des Prés	Consorts BECHEREL – FOUCHE	H0964	794 €	1588
Saint Germain des Prés	Consorts LANCELOT	H0929 – H0933 – H0934	2 748 €	5496
Saint Germain des Prés	QUENTIEN ROLAND	H0931	1 695 €	3390
Saint Germain des Prés	ROUSSEAU ROBERT	H0899 – H0943	3 383 €	6765
Nonville	PERRAULT	D0136 – D0139	865 €	2627
Nonville	CHARRON	D0129 – D0248	600 €	2355
TOTAL			114 152 €	230 356 m ²

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de zones humides sur les bassins de l'Ouanne et du Lunain afin d'en optimiser leur gestion sur les communes d'Amilly, Château-Renard, Conflans sur Loing, Saint Germain des Prés et Nonville conformément aux promesses de vente ci-dessus référencées.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président Zones Humides ou le Vice-Président Finances à accomplir les formalités et à signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

AUTORISE, si besoin, le Président à signer procuration pour accomplir les formalités et signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

PRECISE que les actes d'acquisitions seront rédigés par actes notariés.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental du Loiret et de la Région Centre Val de Loire, l'attribution d'une subvention maximum pour l'acquisition de zones humides.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 en section d'investissement.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement les demandes de subventions et les conventions correspondantes.

DECIDE de déléguer la gestion des parcelles de l'Ouanne au Conservatoire des Espaces Naturels Centre Val de Loire par bail emphytéotique signé chez un notaire habilité.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à accomplir les formalités et à signer les baux emphytéotiques aux conditions ci-dessus définies.

PRECISE qu'un avenant au bail emphytéotique existant sera rédigé par acte notarié sans modification de durée.

DIT que le Conservatoire des Espaces Naturels Centre Val de Loire rédigera un plan simple de gestion sur l'ensemble des parcelles de l'Ouanne.

DIT que tout aménagement réalisé dans les zones humides de l'Ouanne sur l'EPAGE du Bassin du Loing sera pris en charge par le Conservatoire des Espaces Naturels Centre Val de Loire.

DIT qu'un plan de gestion global sur l'ensemble de la zone humide du Lunain sera défini en partenariat avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec le Département de Seine-et-Marne.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT EPTB / CHAMBRES D'AGRICULTURE / EPAGE SUR LE VOLET ZEC

M. le Président donne la parole à M. Matthieu MOES.

L'EPTB Seine Grands Lacs porte une action relative à « la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue ainsi que la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine ». Dans le cadre de cette action, il convient pour l'EPTB de conventionner avec les chambres d'agriculture et l'EPAGE, en charge de la GEMAPI, afin de co-construire un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Cela fait le lien avec la présentation précédente sur les zones humides, il est envisagé de sur-inonder certains secteurs de fonds de vallée sans enjeu en cas de crues. Nous aurons également une idée des volumes stockables sur ces différentes zones et choisir les plus importants.

DELIBERATION N° 2021-13

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020) et du contrat de partenariat signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018, l'EPTB Seine Grands Lacs porte une action relative à « la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue ainsi que la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine ».

Cette action intègre deux volets :

- Identification et hiérarchisation, sous système d'information géographique (SIG), des zones d'expansion de crues en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- Co-construction, au sein de plusieurs territoires pilotes de référence, avec l'autorité gémapienne (l'EPAGE du Bassin du Loing) et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Le Comité de pilotage de cette action présidé par le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs et en présence des représentants des collectivités des territoires pilotes, s'est tenu le 15 décembre 2020. Il a notamment acté la nécessité de formaliser des partenariats avec les Chambres d'agriculture afin de :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur le risque inondation ;
- Échanger et partager des données : analyse de l'occupation des sols et de la sensibilité des activités agricoles au risque d'inondation par l'expertise des pratiques (préservation de la SAU, localisation des sièges d'exploitation, types et rotation des cultures, développement des filières de production, de transformation et de commercialisation...),
- Mener conjointement une réflexion sur les filières et les protocoles d'accords comme les mesures d'indemnisation de sur-inondation ou le développement de primes pour service rendu à l'environnement (PSE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Considérant la convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs, les Chambres d'agriculture du Loiret, de l'Yonne, de Région Ile-de-France et l'EPAGE du Bassin du Loing, en annexe de la présente délibération,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs, les Chambres d'agriculture du Loiret, de l'Yonne, de Région Ile-de-France et l'EPAGE du Bassin du Loing,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention.

6. STRATEGIE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les pratiques des syndicats préexistants, en termes d'entretien, étaient différentes. Considérant que les opérations d'entretiens sont aujourd'hui moins financées que dans le passé (40% actuellement par l'AESN, 30 % par le CD 77 et 20% par le CD45), il convient de s'interroger sur la stratégie d'entretien à mener sur le bassin du Loing et d'harmoniser peu à peu les pratiques sur l'ensemble du territoire.

L'équipe technique, en lien avec les Présidents des Comités de Bassin, a travaillé sur une note technique afin d'aider à la décision politique sur ce sujet. Un groupe de travail va être créé avec les élus souhaitant s'investir sur le sujet. M. Joël Facy et M. Marcel Milachon ont déjà exprimé leur souhait d'y participer.

Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération, le sujet sera abordé dans le cadre de la construction budgétaire 2022

AFFAIRES DIVERSES

7. JOURNEE DES ELUS – VISITE DU BASSIN DU LOING

Le jeudi 23 septembre 2021 est prévu la visite sur le bassin du Loing. Cette année, il est prévu d'aller dans l'Yonne et également dans le Loiret.

8. ADHESION VOLONTAIRE AU CDG 45

L'EPAGE est affilié de manière obligatoire au Centre de Gestion du Loiret depuis sa création.

Par courrier du 06 juillet 2021, le CdG 45 nous avertit que cette affiliation doit en fait être volontaire, il est donc nécessaire de régulariser juridiquement ce point.

Le CdG doit officiellement solliciter les collectivités et établissements obligatoirement affiliés et leur laisser 2 mois pour indiquer s'ils sont d'accord avec une affiliation volontaire. Cela est prévu mi-octobre au maximum pour valider les affiliations volontaires mi-décembre et qu'elles prennent officiellement effet au 1er janvier.

Une délibération officielle sera proposée au conseil de fin d'année pour recueillir l'accord du conseil syndical dans l'attente, sauf opposition, le président propose de lancer la démarche d'affiliation volontaire du syndicat afin de ne pas être hors délai pour l'échéance du 1er janvier.

Aucune autre question n'est posée.

M. le Président remercie la totalité de l'équipe pour son travail et son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10 minutes.

La Secrétaire de séance,

Christine PARMISARI